DEPARTEMENT DE LA SARTHE

N°387/2023

ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE

COMMUNE DE LA SUZE SUR SARTHE

mis en ligne le 2/11/2023

OBJET:

Autorisation d'ouverture pour la catégorie de commerce de détail non alimentaire.

- Dimanche 24 Novembre 2024
- Dimanche 1er Décembre 2024
- Dimanche 8 Décembre 2024
- Dimanche 15 Décembre 2024
- Dimanche 22 Décembre 2024

Le Maire de la Commune de la Suze Sur Sarthe :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Art. L 3132-26 et L 3132-27 du Code du Travail

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015;

Vu la demande présentée par les commerces de détail alimentaire afin d'ouvrir certains dimanches durant l'année 2032 ;

Considérant que, jusqu'à ce jour, aucune autorisation exceptionnelle d'ouverture le dimanche n'a été délivrée aux commerces de détail alimentaire pour l'année 2023 ;

Considérant l'accord d'harmonisation des ouvertures exceptionnelles.

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u> – Les commerces de détail non alimentaire sont autorisés à ouvrir au public le dimanche 24 novembre 2024, le dimanche 1^{er} décembre 2024, le dimanche 8 décembre 2024, le dimanche 15 décembre 2024 et le dimanche 22 décembre 2024.

<u>Article 2</u> – Ce personnel bénéficiera en outre, d'une majoration de salaire égale à 100 % pour ce jour de travail exceptionnel et d'un repos compensateur par roulement afin de ne pas entraver l'ouverture commerciale habituelle en semaine.

<u>Article 3</u> – Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

<u>Article 4</u> – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

<u>Article 5</u> – Madame la Directrice Générale des Services, L'agent de Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Suze Sur Sarthe, Monsieur le Directeur Départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la Suze Sur Sarthe, le 17 novembre 2023

